COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURA

Envoyé en préfecture le 14/04/2023 Reçu en préfecture le 14/04/2023 Publié le

ID: 011-200035707-20230406-D202304_19-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Programme de travaux eau et assainissement 2023 – engagement respect de la Charte qualité des réseaux

L'An deux mille vingt trois

Le six avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents: Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Vu l'approbation du programme d'investissement 2023 eau et assainissement Vu le montant de certains travaux de réseaux eau ou assainissement, supérieurs à 150 000 €HT

Monsieur Le président propose que la CCPLM s'engage à respecter la charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

à l'unanimité, après en avoir délibéré

S'ENGAGE à respecter les principes de la charte qualité des réseaux d'expublié le ble et d'assainissement dans le cadre du programme d'investissement 2023 eau et assainissement ID: 011-200035707-20230406-D202304_19-DE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023 Reçu en préfecture le 14/04/2023

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 14/04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 17/04/2023